DES LIEUX OÙ SE CONNAÎTRE

Les Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) sont un outil essentiel du partenariat local.

POUR FAIRE DU PARTENARIAT LOCAL UNE RÉALITÉ

La prévention et la sécurité demandent d'associer les partenaires. L'idée n'est pas nouvelle, mais les CLSPD sont un instrument indispensable pour favoriser ce partenariat (1). Présidés par le Maire (2), ainsi placé au cœur du dispositif, ils sont d'abord des instances de concertation et le ciment du partenariat. Le Contrat local de sécurité (CLS) et le CLSPD apparaissent le plus souvent complémentaires. La force du CLS résulte de ce qu'il engage ses signataires sur le développement d'actions bien précisées (3).

La cellule interministérielle des CLS et CLSPD (4) recueille régulièrement des informations sur leurs évolutions et permet de disposer de données abondantes pour une analyse (5). Au 1er mai 2006, sur 867 CLSPD créés, 783 avaient été installés (6). Cependant une centaine ne s'étaient pas encore réunis et près de la moitié des autres n'avaient tenu qu'une seule réunion dans l'année. Un tiers se réunit deux fois par an ou plus (7). Quant aux « formations restreintes » (parfois appelées bureau), elles ont été mises en place dans plus de la moitié des CLSPD; 23 % se sont réunies plus de trois fois dans l'année (8). Plus de la moitié des CLSPD ont créé des groupes thématiques. Ils portent le plus souvent sur la prévention de la délinquance des mineurs, la lutte contre les toxicomanies, la sécurité des espaces publics, la sécurité de l'habitat...

La mise en place de trois collèges au sein des CLSPD a eu des effets positifs. Le premier collège, celui des élus, a ouvert la possibilité d'associer les représentants des Conseils généraux et des Conseils régionaux. Toutefois cette possibilité n'a pas été, jusqu'à présent, suffisamment utilisée. Néanmoins, dans le cadre de leurs compétences respectives, des Départements, et même quelques Régions, se sont fortement impliqués dans l'action d'un nombre significatif de CLSPD (9). Le second collège, dont les membres sont désignés par le Préfet en relation avec le Procureur de la République, permet de mieux associer les services de l'État. Avec le troisième collège, les CLSPD ont amélioré (par rapport aux anciens Conseils communaux) la représentation des acteurs de la prévention et de la sécurité : services départementaux, santé, éducation, bailleurs sociaux, transporteur publics... Si la plupart des organismes et associations représentés dans le troisième col-

- (1) Instaurés par le décret du 17 juillet 2002, les CLSPD visent à développer les synergies locales.
- (2) Le Préfet et le Procureur de la République en sont membres de droit.
- (3) À partir d'un diagnostic de la situation de la délinquance et d'orientations partagées par les membres du CLSPD, dont la mise en place a souvent été l'occasion de revoir le contenu du CLS et de son programme d'action.
- (4) Qui travaille en liaison étroite avec le secrétariat général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance.
- (5) http://www.cls.interieur.gouv.fr/
- (6) 311 à caractère intercommunal et 556 à caractère communal.
- (7) Pour 2004, les chiffres des réunions plénières sont révélateurs. Aucune réunion, 20 %; une réunion, 50 %; deux réunions, 24 %; davantage, 7 %.
- (8) La « formation restreinte » est la cheville ouvrière permanente du CLSPD. Elle remplit généralement le rôle de comité de pilotage du CLS quand il y en a un.
- (9) En apportant aux communes un soutien efficace à leurs programmes d'actions. Sur 636 réponses de CLSPD, on relève 220 actions auxquelles participent des Départements, et 54 des Régions.



lège étaient déjà associés de façon pragmatique, leur présence a été ainsi légitimée. La possibilité d'associer des personnes qualifiées reste encore peu utilisée. En revanche, la participation de juges pour enfants ou de juges d'application des peines et de représentants des travailleurs sociaux a progressé, parfois même hors collège pour les magistrats.

Pour que les CLSPD soient efficaces, la motivation ne suffit pas. La mise en place d'un pilotage et d'une coordination dynamiques paraissent essentiels. La présidence du Maire incite à un suivi communal. On compte maintenant plus de 250 coordonnateurs intégrés aux services des villes. Leur influence dépend de l'appui qui leur est apporté par les élus. Comme pour les CLS, les CLSPD qui bénéficient d'une bonne organisation de la collectivité locale et s'appuient sur un coordonnateur ont de meilleurs résultats, surtout s'il y a une bonne coopération entre le Maire (ou son délégué) et le coordonnateur.

Les CLSPD qui ne se réunissent qu'une fois par an risquent d'en rester à l'échange d'informations sans beaucoup contribuer à l'émergence de véritables coopérations. Pour ceux qui se réunissent davantage, les actions les plus fréquentes sont liées à la prévention des toxicomanies et des conduites addictives, à la sécurité routière, à la médiation sociale, à la prévention des violences scolaires, aux dispositifs contre l'échec et l'absentéisme scolaire, au soutien de la fonction parentale. Il est à noter qu'une grande partie des actions prévues ou nécessaires repose parfois sur des associations qui n'ont pas toujours les moyens humains et matériels nécessaires.

Même si les actions ne sont pas toujours menées à une échelle suffisante pour peser suffisamment sur les causes profondes de la délinquance, de bonnes pratiques ont été repérées. En définitive, les CLSPD ont permis de mieux faire vivre le partenariat et de développer des actions nouvelles, sans que soient abandonnées les précédentes quand elles avaient fait leurs preuves.

Le bilan des CLSPD, après trois ans de fonctionnement, celui des CLS, comme celui fait sur l'expérience « Plan Pilote 25 quartiers » sont positifs. Ils ont mis en avant des enseignements dont la plupart ont pu être pris en compte dans une circulaire interministérielle récente relative aux CLS de nouvelle génération (10). Tout en clarifiant leurs rôles respectifs, il est apparu nécessaire de renforcer l'articulation entre CLS et CLSPD. Ils sont complémentaires (11). Manifestement, de nombreux CLSPD ont besoin d'être redynamisés. Pour leur animation, comme pour la mise en œuvre des CLS, certaines communes ou agglomérations ont besoin de moyens humains mieux adaptés.

Georges Lefèvre

Président de la Cellule interministérielle de suivi des CLS et CLSPD

- (10) Ces enseignements ont été pris en considération lors de la rédaction du projet de loi sur la prévention adopté le 5 décembre 2006 par l'Assemblée Nationale en première lecture. Il en est ainsi, par exemple, de la création systématique d'un CLSPD dans chaque commune ou agglomération de plus de 10 000 habitants.
- (11) Le CLSPD est utile pour agir selon une ligne définie par les partenaires ; le formalisme des Contrats locaux permet de fixer des engagements d'action. Cependant, si la signature d'un contrat avec l'État, précisant une méthodologie et des engagements précis et réalistes, est souhaitable pour des villes dont la taille ou l'existence de quartiers sensibles le justifient, pour les autres un fonctionnement amélioré du CLSPD peut s'avérer suffisant.



UNE CONSTRUCTION PARTAGÉE

Accentuer la prise en charge collective de la prévention.

À Besançon, les deuxièmes « Rencontres de la politique de la ville », le 14 avril 2006, ont été consacrées aux thèmes de la prévention et de la sécurité. Elles se sont situées dans le sillage des émeutes urbaines d'octobre et novembre 2005. En 2006, même si un phénomène de cette ampleur ne s'est pas reproduit, la tension constante qui caractérise nombre de villes indique la persistance d'une situation dont aucune perspective nouvelle ne signale la réelle prise en compte.

Dans ce contexte socialement préoccupant – auquel il faut ajouter les évolutions législatives à la fois annoncées et constamment remises en question – comment évaluer l'impact d'un Conseil Local de Prévention et de Sécurité ? Et surtout comment réorienter ses principes et ses actions pour envisager malgré tout un avenir meilleur ?

En premier lieu, il est indispensable de resituer le cadre d'intervention. Avec, tout d'abord, la nécessité de ce préalable : la complexité des problèmes d'insécurité suppose une approche globale, qui associe, sans les opposer, éducation, prévention, solidarité et sanction. Préalable qui s'appuie sur le socle de la proximité et de la prise en compte du réel dans les paroles et témoignages des policiers, des gardiens d'immeubles, des agents des services techniques, des éducateurs de rue, des animateurs, des conducteurs de bus, des personnels de l'Éducation nationale ... Et corrélativement, sur la nécessité de l'analyse et de l'observation, avec des institutions qui s'engagent à mieux connaître, comprendre et analyser les phénomènes, en les catégorisant, les localisant, dans un dispositif du type Observatoire de la sécurité...

De cette complexité découle la nécessité d'apporter des réponses collectives, en réseau, qui reposent sur la conjugaison de plusieurs interventions et la mobilisation d'acteurs différents : police nationale, gendarmerie, parquet, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Éducation nationale, entreprises de transport, prévention spécialisée, travailleurs sociaux, associations d'aide aux victimes d'infractions, bailleurs, services municipaux (police, maison de quartier, services techniques ...). Ces réseaux doivent vivre régulièrement, avec la tenue de cellules de veille de proximité, de groupes de correspondants de sécurité, de Groupements Locaux de Traitement de la Délinquance, de veilles éducatives.

On ne peut que rappeler la nécessité du diagnostic partagé, qui permet de mesurer réellement les situations dans toute leur complexité, et leurs différences d'échelle : les plaintes enregis-



trées par la police nationale, mais aussi les faits enregistrés par des dispositifs du type Observatoire de la sécurité, les enseignements à tirer des enquêtes sur le sentiment d'insécurité, les doléances exprimées par les habitants, dans les courriers adressés au maire et au cours des réunions de proximité.

À Besançon, dans l'optique de réorienter positivement le prochain Contrat local de prévention et de sécurité, nous voudrions par conséquent mettre l'accent sur deux enjeux majeurs.

Le premier est de mobiliser les habitants autour de ces questions qui les concernent directement, et qui ne doivent pas se limiter aux interventions des professionnels. Ainsi ont d'ores et déjà été menées des réunions territorialisées portant sur le diagnostic et les perspectives d'avenir, où se sont côtoyés des spécialistes et des habitants qui avaient manifesté leurs intérêts ou leurs inquiétudes dans ce domaine. De même, nous avons prévu que les Conseils de quartiers se dotent de correspondants de prévention et de sécurité et qu'ainsi soit encouragée la création de commissions attachées à ce thème.

Le second enjeu consiste à faire évoluer dans la durée les politiques publiques, conçues au sens large, par un projet pluriannuel, à la fois global et transversal, (1) et articulé autour de six groupes d'actions :

- accompagner l'intervention des agents et des services publics de proximité ; par exemple, former ensemble les agents des diverses institutions :
- développer une intervention de proximité en réponse au besoin des habitants : adapter les horaires d'ouverture des équipements municipaux, créer un service de correspondants de nuit...;
- prévenir les actes de délinquance et les conduites à risque par l'éducation et le développement de la citoyenneté : mobiliser le réseau d'aide à la parentalité, développer l'action de prévention spécialisée ... ;
- prévenir les actes de délinquance par la prévention situationnelle ; par exemple en insufflant cette culture dans l'ensemble des services municipaux ;
- lutter contre le sentiment d'insécurité : faire participer les habitants à la définition des actions...;
- agir pour la solidarité et la réinsertion : re-développer, par exemple, l'accueil des personnes dans le cadre de mesures alternatives à l'incarcération...

C'est par la construction partagée et durable d'un ordre consenti, et non par la réaction autoritaire, que la sécurité et la tranquillité publique se réinstalleront dans tous les quartiers de nos villes.

Denis Baud

Adjoint au maire de Besançon, chargé de la Politique de la Ville

(1) Intitulé « vivre en tranquillité dans tous les quartiers de la ville »